



## Barème Honoraires de Location Habitation mixte\* et meublée\*

	Honoraire à la charge du locataire	Honoraire à la charge du bailleur
Honoraire d'entremise et de négociation	Non applicable	100 €
Honoraire de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6% TTC du loyer annuel hors charge	6% TTC du loyer annuel hors charge
Honoraire de réalisation des états des lieux (entrée + sortie)	2 €/m <sup>2</sup>	2 €/m <sup>2</sup>

### Plafonnement réglementaire de la loi ALUR du 29/03/2014:

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Année de référence : 2014

Zone « très tendue »

Zone « non tendue »

Zone « tendue » (Carquefou, Sainte Luce sur Loire, Thouaré sur Loire, La Chapelle sur Erdre, Orvault, Nantes)

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : **10€ TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : **3€ TTC**

**Honoraire forfaitaire minimum de 100 € pour les baux (hors habitation principale)**

(\*) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

*Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.*

**Barème établi le 01/04/2019**

**Barème gestion locative en % HT de l'encaissement selon niveau de services choisi par le propriétaire :**

		<u>INITIAL</u>	<u>CONFORT</u>	<u>PRIVILEGE</u>	<u>Coût</u> <u>hors forfait</u>
		<u>6%</u>	<u>7,5%</u>	<u>8,5%</u>	
<b>PRESTATIONS INCLUSES</b>	MISE EN PLACE DU MANDAT DE GESTION	●	●	●	
	ÉMISSION DES AVIS DE QUITTANCE, ENCAISSEMENT DES LOYERS, CHARGES ET ALLOCATIONS	●	●	●	
	DELIVRANCE DES QUITTANCES ET REÇUS	●	●	●	
	Révision des loyers	●	●	●	
	Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
	Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
	Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
	Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
	Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
	Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
	Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
	Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
	Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●		
<b>PRESTATIONS OPTIONNELLES</b>	Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC / an
	Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	○	●	●	30 € TTC
	Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
	Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC
	Gestion des sinistres : déclaration, représentation à la 1 <sup>ère</sup> expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC / dossier
	Assistance à la pré-livraison + livraison + suivi des réserves	○	●	●	250 € TTC
	Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC
	Représentation en Assemblée générale	○	○	●	125 € TTC / heure
	Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
	Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (expertise supplémentaire etc...)	○	○	○	125 € TTC / heure

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

**Barème établi le 01 Avril 2019**

## Barème honoraires de transaction

Barème charge vendeur (sauf accord exceptionnel des parties)

### MANDAT SIMPLE – 12 actions

Accompagnement acquéreur  
 Assistance administrative (cadastre, projet)  
 Bilan de promotion  
 Century 21 (site et réseau)  
 Courtage bancaire (agrément IOB)  
 Devis partenaires  
 Extranet  
 Marketing direct  
 Ouest-France, Se Loger, Le Bon Coin  
 Rédaction du compromis  
 Relance acquéreurs  
 Vitrine A4

### MANDAT CONFIANCE – 15 actions supplémentaires

50/50  
 AMEPI : mandat partagé par 79 agences  
 Assistante administrative niveau 2 (PLU, CU, géomètre)  
 Compte rendu sur rendez vous  
 Diagnostics immobiliers offerts  
 Facebook  
 Garantie d'action  
 Home staging virtuel  
 Mailings dédiés  
 Panneau à Vendre  
 Plan de promotion complet  
 Recommandation VIP  
 Site du propriétaire  
 Vitrine A3 pendant 30 jours garantis  
 You tube

### PRIX NET VENDEUR

### HONORAIRE D'AGENCE

PRIX NET VENDEUR		Forfait TTC TVA à 20 %	HONORAIRE D'AGENCE	
de	à		en euros	soit
0	99 999		6 000	12.00%
100 000	124 999		7 000	6.22 %
125 000	149 999		8 000	5.82 %
150 000	174 999		9 000	5.54 %
175 000	199 999		10 000	5.33 %
200 000	224 999		11 000	5.18 %
225 000	249 999		12 000	5.05 %
250 000	274 999		13 000	4.95 %
275 000	299 999		14 000	4.87 %
300 000	324 999		15 000	4.80 %
325 000	349 999		16 000	4.74 %
350 000	374 999		17 000	4.69 %
375 000	399 999		18 000	4.65 %
400 000	449 999		19 000	4.47 %
450 000	499 000		20 000	4.21 %
500 000	549 999		21 000	4.00 %
550000			22 000	

La remise d'une note est obligatoire **Barème établi le 01/03/2019 en euros**